

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 15 décembre 2022

Signature d'une convention de partenariat entre le Groupement de Prévention Agréé de Nouvelle Aquitaine (GPANA) et les Urssaf Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Daniel FISCHER, Président du **Groupement de Prévention Agréé de Nouvelle Aquitaine (GPANA)**, représentant les Groupements de Prévention Agréés Départementaux, Jean-Paul PAGOLA et Henri LOURDE-ROCHEBLAVE, Président du Conseil d'Administration et Directeur de l'**Urssaf Aquitaine**, Vahé BOYADJIAN et Thierry de LABURTHE, Président du Conseil d'Administration et Directeur de l'**Urssaf Poitou-Charentes**, Jean-Luc VIGINIAT et Sylvie LABORIE Président du Conseil d'Administration et Directrice de l'**Urssaf Limousin** ont signé le 15 décembre 2022 une convention de partenariat.

Dans un contexte de fortes incertitudes économiques, les Urssaf Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin et le Groupement de Prévention Agréé de Nouvelle Aquitaine allient leurs compétences afin de soutenir les entreprises en difficulté.

Les objectifs de ce partenariat sont doubles :

- Mettre en œuvre un dispositif de prévention de la vulnérabilité des entreprises (petites et moyennes)
- Proposer une offre de service d'accompagnement en faveur de ces entreprises se trouvant en difficulté

La signature de cette convention s'inscrit dans une démarche très concrète.

Le Groupement de Prévention Agréé (GPA) grâce à sa cellule d'accueil et son comité d'écoute fournit en toute confidentialité et gratuitement, aux entreprises adhérentes, une analyse des informations économiques, comptables, financières et sociales une aide pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées et un accompagnement pour leur mise en œuvre par un expert bénévole, si le chef d'entreprise, décideur dans toute la démarche, le demande.

En amont de ce dispositif de prévention de la vulnérabilité des entreprises, comme d'autres partenaires du GPA, les Urssaf pourront inviter les chefs d'entreprises ayant des difficultés, à contacter le GPA et mener des actions de sensibilisation et de prévention en lien avec le GPA.

Par souhait de proximité, les actions s'effectuent en collaboration avec les Groupements de Prévention Agréés (GPA) Départementaux qui se déplacent progressivement sur tout le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Anticipation de la vulnérabilité notamment par l'analyse des signaux dits faibles, accompagnement en cas de survenance de difficultés sont donc les éléments essentiels de cette convention signée le 15 décembre 2022.

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Contact presse :

Valérie PONZO

Directrice de la communication Valerie.ponzo@urssaf.fr

Le Groupement de Prévention Agréé de Nouvelle Aquitaine (GPANA), en quelques mots

L'adhésion à un Groupement de Prévention Agréé s'adresse à toute personne immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ainsi que tout entrepreneur individuel à responsabilité limitée et toute personne morale de droit privé .Le Groupement de Prévention Agréé (GPA) a pour mission de fournir gratuitement à ses adhérents, de façon confidentielle, une analyse des informations économiques, comptables, financières et sociales, que ces derniers s'engagent à lui transmettre régulièrement dans le cadre des difficultés rencontrées par le Chef d'Entreprise dans l'exercice de la gestion de son entreprise

Contact presse

Philippe d'ALEMAN

Secrétaire GPANA : philippe.daleman@numericable.fr

www.gpana.fr